



Assemblée générale

Soixante-dixième session

72^e séance plénière

Judi 10 décembre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

*En l'absence du Président, M. Cardi (Italie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 73 et 74 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/70/383)

Projets de résolution (A/70/L.25 et A/70/L.27)

- a) **Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie par les
organismes des Nations Unies**

Rapports du Secrétaire général (A/70/77 et A/70/96)

Projets de résolution (A/70/L.29 et A/70/L.30)

- b) **Assistance au peuple palestinien**

Rapport du Secrétaire général (A/70/76)

Projet de résolution (A/70/L.18)

- c) **Assistance économique spéciale à certains
pays et à certaines régions**

Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit d'emblée permis de dire que la fourniture d'une aide humanitaire et d'une assistance aux populations civiles est l'une des activités les plus nobles au monde, tant que celle-ci n'a pour base et motivation que les principes humanitaires majeurs et n'est pas utilisée à des fins qui pourraient être préjudiciables à la stabilité et au bien-être d'autres peuples. De plus l'action humanitaire doit être conforme aux principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182 et réaffirmés dans les projets de résolution dont nous sommes saisis. Elle doit également privilégier le respect de la souveraineté nationale et le rôle de l'État concerné en matière de répartition de l'aide humanitaire sur l'ensemble de son territoire, ainsi que les principes de neutralité, d'intégrité et de non-politisation.

Il importe, pour régler toute crise humanitaire, d'en reconnaître les causes profondes sans pour autant les politiser et sans changer la réalité ou les faits pour servir des programmes et des pressions politiques qui utilisent le prétexte de l'assistance humanitaire à leurs fins. Le règlement des crises exige également que le gouvernement concerné et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires mènent des efforts conjoints, conformément aux dispositions énoncées dans la résolution 46/182, ce qui permet d'atténuer la gravité des crises humanitaires au lieu de les manipuler, de les prolonger et de les exacerber afin d'exercer des pressions politiques sur le gouvernement concerné et de lui imposer un chantage qui le force à faire des concessions politiques aux plus puissants et aux plus

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



influent. Sinon, c'est une situation anarchique qui mène à la création d'une opposition armée mercenaire de « terroristes modérés » et ouvre les frontières des pays voisins à ceux qui prétendent faire le jihad et aux gangs se livrant au trafic de réfugiés et d'organes humains, et qui sont ensuite qualifiés d'opposition modérée.

À cet égard, il faut bien préciser que la souffrance du peuple syrien aujourd'hui, de même que la souffrance d'autres peuples dans d'autres pays du monde, tient aux facteurs suivants. Premièrement, le terrorisme, qui est la raison principale de la crise humanitaire dans mon pays, la Syrie; et son aggravation est attribuable aux actes de terrorisme perpétrés par les groupes terroristes armés. La délégation de mon pays regrette que le projet de résolution A/70/L.29 n'inclut aucune référence au terrorisme comme l'une des causes de la crise humanitaire, à l'exception d'une toute petite mention dans l'un de ses paragraphes et ce, malgré nos demandes répétées à cette fin.

Il est paradoxal que certains auteurs de ce projet de résolution qui prétendent lutter contre le terrorisme sont les mêmes États qui ont œuvré à ce que ce projet de résolution n'inclue pas une référence claire au fait que le terrorisme constitue l'une des causes principales des crises humanitaires. Ils ont délibérément ignoré le terrorisme du groupe takfiri poussé par une idéologie wahhabite obscurantiste qui n'accepte aucune divergence, légitime les effusions de sang et incite à la haine. Ces éléments sont tous incompatibles avec les objectifs des Nations Unies.

Le fait, ces dernières années, d'ignorer le terrorisme et la nécessité de le contrer a facilité son expansion hystérique contre des civils innocents partout dans le monde, ce contre quoi nous avons mis en garde depuis longtemps. Ce terrorisme en est même arrivé à cibler et à faire exploser un avion civil russe au-dessus du Sinaï et à toucher Beyrouth, Tunis, Paris, Bagdad, le Mali, la Californie, Nairobi, et d'autres pays, et ceci après que des terroristes des quatre coins du monde ont été recrutés en Syrie et en Iraq pour semer la terreur dans le monde.

Le projet de résolution sur la crise humanitaire en Syrie exige la cohésion des efforts de tous les acteurs internationaux dans la région et dans le monde pour lutter contre le terrorisme et tenir pour responsables les pays qui soutiennent ces groupes terroristes armés dans mon pays, les financent, les arment, les entraînent et les abritent, conformément aux résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil de sécurité.

Il faut, depuis cette tribune, lancer un appel aux pays qui font couler le sang en Syrie et qui prétendent fournir une assistance humanitaire au peuple syrien alors qu'ils « fabriquent » des crises et soutiennent et financent le terrorisme dans mon pays. Dans ce contexte, il faut rappeler le rôle joué par Israël, Puissance occupante, dans le Golan syrien et les autres territoires arabes occupés depuis juin 1967, qui coopère avec des groupes terroristes, tel le Front el-Nosra. Israël, Puissance occupante, a arrêté de nouveau Sedqi Al-Maqet, le Nelson Mandela de la Syrie, qui est détenu depuis 27 ans et pour avoir documenté par le son et l'image les liens d'Israël avec les terroristes du Front el-Nosra dans le Golan occupé.

Deuxièmement, nous devons examiner les graves conséquences causées par les mesures économiques coercitives unilatérales. L'imposition de ces mesures, sans précédent dans l'histoire des relations internationales, a aggravé la situation humanitaire et économique dans mon pays, la Syrie. À cet égard, il importe de clarifier le scénario pénible qui se répète tous les ans lors du débat sur ce projet de résolution. Le Gouvernement syrien et certains pays amis souhaitent inclure un paragraphe sur l'impact négatif de ces mesures sur les populations civiles et leur rôle dans l'aggravation des souffrances des enfants et des femmes, ainsi que de la situation humanitaire. Or, certains pays coauteurs de ce projet de résolution – et pour la quatrième année consécutive – insistent pour éliminer toute référence à ces mesures.

Qui plus est, les représentants de ces pays considèrent toujours comme un honneur l'action « héroïque » qu'ils mènent en continuant d'imposer des sanctions à l'encontre des enfants et des femmes en Syrie, les privant de la vie et des éléments de la vie après avoir fait la même chose à des millions d'Iraqiens innocents. Il est paradoxal que ce projet de résolution fasse référence à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, une résolution équilibrée et objective à laquelle nous avons apporté notre contribution. Ce projet de résolution fait référence à la levée des mesures coercitives qui ont un effet négatif sur les pays et constituent un obstacle à la mise en œuvre du Programme 2030, alors que ce projet de résolution humanitaire n'a pas besoin d'un paragraphe similaire sur le même sujet. Comment espérer alors que des États Membres réussiront à mettre en œuvre le Programme 2030 si la communauté internationale leur

impose des mesures coercitives et des sanctions? C'est le comble de l'hypocrisie.

Le Gouvernement de mon pays, convaincu de l'importance du travail humanitaire, attend avec impatience la tenue du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Toutefois, ce sommet devra traiter des causes profondes des crises humanitaires et des éléments qui entraînent leur aggravation. Ce sommet devra également examiner le problème de la répartition de l'action humanitaire dont la plus grande partie du financement va à l'aide transfrontière sans aucune coordination avec les pays concernés et ceci, pour servir des objectifs politiques, voire les intérêts d'organisations qui travaillent sous la supervision de l'ONU. Ceci va à l'encontre des conventions humanitaires internationales et des principes qui régissent l'action humanitaire de l'ONU, et ceci mène parfois à ce que cette assistance arrive aux organisations terroristes, ce qui prolonge les conflits.

Le rôle des États Membres doit être important et primordial dans la rédaction de tout document final émanant de ce sommet. La participation non politisée et sur un pied d'égalité de tous les États Membres aux négociations de ce sommet aboutira à un document non contraignant. Nous serons alors contraints de négocier une deuxième fois au travers d'un processus intergouvernemental afin de parvenir à une formulation consensuelle qui reflète les positions des différents gouvernements.

Nous espérons que ce sommet constituera un espace de dialogue transparent et non politisé et qu'il ne servira pas de tribune au service de la mise en œuvre de programmes politiques sous le prétexte de l'action humanitaire. Nous espérons que les différentes dispositions de la Charte des Nations Unies seront défendues et que les voix des pays donateurs ne seront pas les seules à se faire entendre. Ce sommet devrait impliquer une action directe de l'ONU. Il importe également de ne pas changer les objectifs de l'assistance humanitaire et surtout d'observer les principes du respect intégral de la souveraineté nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et d'une coopération pleine et entière avec les autorités nationales s'agissant de la fourniture d'une assistance humanitaire.

À cet égard, je voudrais dire que nous regrettons qu'Istanbul ait été choisie pour accueillir ce sommet, étant donné que le régime turc facilite l'entrée de terroristes en Syrie, aide à les entraîner et va même jusqu'à les financer. Le régime turc aide également à

financer Daech en lui achetant des pièces archéologiques et du pétrole. Comment ce pays peut-il accueillir ce sommet alors qu'il est l'une des raisons principales de l'une des plus grandes crises humanitaires au monde? Comment pouvons-nous demander au Gouvernement turc d'accueillir le premier sommet sur l'action humanitaire alors que, par sa gestion des frontières avec la Syrie et l'Iraq, il est en partie responsable des effusions de sang?

Ce n'est là qu'un des nombreux paradoxes. Nous pourrions en citer d'autres, comme le fait par exemple que le Centre international de lutte contre le terrorisme est en Arabie saoudite, un pays qui propage le terrorisme et l'extrémisme dans le monde, et qu'il y a un autre centre au Qatar. L'Arabie saoudite utilise des étrangers recrutés par la compagnie Blackwater et nous en voyons les résultats : 14 mercenaires travaillant pour Blackwater ont été tués aux abords de Taëz (Yémen). Au Qatar, il y a un centre appelé Alliance des civilisations, alors que le Qatar ne cesse d'inciter à la guerre et de créer des problèmes interreligieux et interculturels et des crises entre les pays. Je me demande donc si l'ONU s'écarte de la vision de ses fondateurs. Devrions-nous nous attacher à protéger la légalité et les droits des États Membres, qu'ils soient faibles ou forts, petits ou grands?

M. Minami (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Secrétaire général adjoint, M. Stephen O'Brien, et le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés lors de situations humanitaires d'urgence. Leurs activités sont d'autant plus importantes à l'heure où nous faisons face aux problèmes nouveaux et difficiles qui se posent dans le domaine humanitaire.

Le monde est aujourd'hui confronté à plusieurs crises humanitaires d'une ampleur sans précédent. Dans de nombreuses régions du monde, nous constatons des crises prolongées, de nombreuses catastrophes naturelles très graves et un nombre énorme de personnes déplacées. De plus, les changements climatiques devraient également exacerber l'impact des catastrophes liées aux phénomènes météorologiques. Comme nous le savons tous, le *Global Humanitarian Overview* estime qu'un montant de 20,1 milliards de dollars est requis pour fournir une assistance humanitaire vitale en 2016.

Il est clair que le financement humanitaire ne pourra pas se maintenir au niveau de l'augmentation des besoins humanitaires. Par ailleurs, nous devons renforcer l'aide au développement afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030

(résolution 70/1) et augmenter le financement relatif aux changements climatiques. Il s'avère également que les contributions financières de donateurs traditionnels ne suffiront pas à répondre à l'immensité des besoins. Il importe, dans ce contexte, d'élargir la base des donateurs et de mobiliser des ressources nationales.

En outre, nous devons remédier aux causes profondes des crises humanitaires au lieu de ne faire que réagir en fournissant une aide d'urgence. À cette fin, nous devons chercher à trouver des solutions politiques aux crises liées à des conflits prolongés. Nous devons reconnaître que le Conseil de sécurité, organe auquel incombe la responsabilité principale de trouver ces solutions, a été incapable de produire des résultats substantiels ces dernières années. Le Japon, qui sera membre du Conseil de sécurité au début de l'année prochaine, est prêt à faire le maximum d'efforts pour assumer sa part de responsabilité.

Deuxièmement, nous devons rappeler l'importance de la prévention des conflits. Lorsqu'un conflit éclate, l'ONU dépêche souvent des forces de maintien de la paix et des travailleurs humanitaires sur le terrain. Mais n'oublions pas que l'investissement dans la prévention est moins onéreux que les opérations de maintien de la paix et l'assistance humanitaire.

Troisièmement, les acteurs humanitaires et du développement doivent œuvrer en étroite collaboration dès le début d'une crise, voire avant même qu'elle n'éclate. Nous tenons à encourager les acteurs du développement à commencer leur travail dès le début d'une crise. À la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, de nombreux participants ont souligné l'importance de la préparation aux catastrophes. C'est ce que reflètent plusieurs paragraphes des projets de résolution que nous allons adopter aujourd'hui.

Le sommet sur l'action humanitaire qui se tiendra à Istanbul en mai 2016 est l'occasion idéale pour diverses parties prenantes de se réunir, de discuter et de collaborer sur des problèmes humanitaires communs. Le Japon est impatient de contribuer aux préparations de ce sommet afin de trouver, entre autres choses, des solutions durables au problème des déplacements de longue durée en coopérant avec les acteurs humanitaires et du développement, ainsi qu'avec les communautés d'accueil. À cet égard, nous notons que, ces dernières semaines, le Secrétariat a clarifié le processus de préparation du sommet d'Istanbul et les résultats attendus. Nous espérons aussi vivement que la

préparation du sommet inclura les États Membres afin qu'ils aient le sentiment de contrôler le processus et le sommet lui-même.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de rappeler que le Japon, ferme défenseur de la sécurité humaine, continuera d'œuvrer à l'amélioration des situations humanitaires partout dans le monde. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec les différentes parties prenantes telles que les États Membres et les organismes des Nations Unies à la préparation des manifestations prévues pour l'année prochaine, notamment le sommet sur l'action humanitaire en mai et le sommet sur les migrants et les réfugiés en septembre.

M. Roet Israël (*parle en anglais*) : Aider autrui en temps de besoin est au cœur de notre humanité commune et de la mission de cette institution. Le monde devenant de plus en plus petit et interconnecté, le meilleur choix à faire pour l'avenir de notre planète consiste de plus en plus souvent à assurer des secours et à fournir des ressources là où ils peuvent faire le plus de bien. Aujourd'hui plus que jamais, il est primordial que les États Membres, les organisations non gouvernementales et le secteur privé coordonnent avec efficacité les interventions humanitaires. En mai prochain, les dirigeants du monde se réuniront à Istanbul pour la tenue du premier Sommet mondial sur l'action humanitaire. Israël se félicite de cette occasion importante de renforcer les partenariats et d'améliorer l'action humanitaire collective visant à aider ceux qui en ont le plus cruellement besoin.

Malheureusement, l'année 2015 a été tragiquement marquée par des crises humanitaires, des tremblements de terre et des épidémies, des luttes intercommunautaires et de graves famines. Partout dans le monde, des millions d'êtres humains vivent dans des conditions très difficiles, n'ayant même pas accès aux besoins les plus élémentaires. L'ONU dirige les efforts internationaux de lutte contre la faim et la pauvreté, et fournit des soins de santé de base partout dans le monde, mais l'ampleur du problème est phénoménal et il y a encore beaucoup plus à faire. Selon les estimations publiées par l'ONU cette semaine, jusqu'à 87,6 millions de personnes dans 37 pays ont un besoin urgent d'assistance humanitaire. Nous tous, ici dans cette salle, connaissons les faits décourageants qui prévalent sur le terrain. En Somalie, plus d'un million de personnes sont exposées à la famine en raison d'une sécheresse catastrophique alors que, dans le même temps, le pays est terrorisé par les Chabab. En République centrafricaine,

un conflit vieux de trois ans a fait plus d'un million de déplacés. L'insécurité constante et les obstacles logistiques entravent les opérations humanitaires, en particulier dans les zones plus isolées. Au Soudan du Sud, une grande partie de la population est exposée à un risque élevé d'insécurité alimentaire, et le pays se relève à peine d'une épidémie de choléra, qui a touché plus de 1 800 personnes et fait au moins 47 morts.

Au Moyen-Orient, la combinaison explosive d'États en faillite et de groupes terroristes déstabilisateurs a déclenché une violence meurtrière, un enfer où sont pris des millions d'innocents. Au Yémen, un conflit sectaire s'est transformé en une guerre civile qui a provoqué l'une des plus grandes crises humanitaires au monde, quatre Yéménites sur cinq ayant besoin d'une aide. En Syrie, une violence barbare fait rage tandis que l'État islamique en Iraq et au Levant et d'autres groupes continuent de faire régner la terreur et que le régime d'Al-Assad poursuit ses agressions contre son propre peuple à l'aide d'armes classiques et non conventionnelles. Cet horrible conflit a fait 250 000 morts et près de 7 millions de personnes déplacées, et forcé 4 millions d'autres à fuir pour aller chercher refuge ailleurs. Le manque d'accès aux zones assiégées et la détérioration des infrastructures civiles ont provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. La disponibilité de l'eau potable en Syrie a baissé d'environ 50 % depuis 2011, et même de 80 % à Alep et à Hamman. Plus d'un quart des écoles syriennes sont inutilisables car elles ont été détruites, endommagées ou servent d'abri aux familles déplacées. Les répercussions sur les enfants syriens sont particulièrement dévastatrices, car le manque d'accès à l'éducation menace l'avenir de la prochaine génération.

Je voudrais remercier personnellement le représentant syrien de nous avoir enfin expliqué la cause véritable des souffrances des Syriens : Israël. Ce n'est pas le Gouvernement qu'il représente avec tant d'éloquence, ni le gazage de son propre peuple. À en croire la théorie tordue du complot que nous venons d'entendre, Israël est la cause de tout. Un vrai représentant raisonnable du peuple syrien, et non du Gouvernement, se serait levé ici dans cette salle pour remercier Israël d'avoir fourni une assistance humanitaire à son peuple et d'avoir sauvé des vies, en dépit du fait que la plupart des Syriens ne portent pas Israël dans leur cœur.

Il en coûte beaucoup de prendre des mesures, mais ne rien faire est encore plus coûteux. Nous ne devons

pas laisser les difficultés entraver la tâche vitale que constitue la fourniture d'une aide vitale – nourriture, eau, abris, services de santé et médicaments – à ceux qui en ont le plus besoin. Israël est déterminé à fournir une aide humanitaire partout où elle est nécessaire. Plus tôt cette année, immédiatement après le séisme qui a frappé le Népal, Israël a déployé des équipes de recherche et de sauvetage et établi un hôpital de campagne où 1600 patients ont été soignés, où des dizaines de vies ont été sauvées et où même des bébés ont vu le jour. Israël est un petit pays, mais notre délégation au Népal était par sa taille la deuxième délégation sur le terrain.

Lorsque l'épidémie d'Ebola s'est abattue sur l'Afrique de l'Ouest, Israël s'est associé aux efforts internationaux visant à contenir la maladie et à en atténuer les conséquences. Nous avons envoyé du matériel médical de base et des médicaments en Sierra Leone et des d'équipements de protection au siège de l'Union africaine; nous avons dépêché des médecins au Cameroun et en Côte d'Ivoire afin de renforcer les capacités locales de préparation aux situations d'urgence. Israël a été également le principal donateur par habitant au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour l'action contre l'Ebola, avec huit millions de dollars.

Israël a également mené une action humanitaire à la suite de catastrophes partout dans le monde. Mon pays était sur le terrain en Haïti après le séisme; il a été parmi les premiers à arriver au Japon après le tsunami; et il a dressé un hôpital de campagne aux Philippines juste après le typhon. Ces efforts symbolisent l'esprit de notre peuple et le caractère de notre nation. Comme l'a dit le Premier Ministre Netanyahu, c'est le vrai visage d'Israël – un pays qui offre son aide, quelles que soient les distances, et quel que soit le moment où elle est nécessaire.

L'action humanitaire d'Israël n'est pas limitée à des entreprises à l'étranger. Nous menons des efforts continus pour améliorer le bien-être du peuple palestinien tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza. Malgré les menaces constantes posées à nos citoyens par les tirs de roquettes depuis Gaza, que contrôle le Hamas, Israël fait de son mieux pour aider à la reconstruction de Gaza en œuvrant en étroite collaboration avec l'ONU pour faciliter le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. À ce jour, 267 des 471 projets approuvés sont en cours de construction, et 2 832 maisons sont en train d'être reconstruites. Israël a remis en état les points de passage de Kerem Shalom et d'Erez, ce qui porte à 850 par

jour le nombre de camions qui les traversent. En tout, 2,6 millions de tonnes de matériaux de construction ont été transférés à Gaza pour le Mécanisme pour la reconstruction, la reconstruction de routes et pour les nombreux projets financés par la communauté internationale. Malgré tous ces efforts, la reconstruction complète de Gaza ne sera achevée que lorsque l'Autorité palestinienne assumera un rôle plus solide dans la bande de Gaza. C'est ce que reconnaît le projet de résolution intitulé « Assistance au peuple palestinien », sur lequel nous allons nous prononcer aujourd'hui et qui souligne

« qu'il importe que l'Autorité palestinienne exerce effectivement l'ensemble de ses responsabilités de gouvernement dans la bande de Gaza dans tous les domaines, notamment en étant présente aux points de passage de Gaza » (A/70/L.18, vingt-septième alinéa du préambule).

Au fil des années, nous avons entendu beaucoup de personnes ici dans cette salle reprocher à Israël la situation à Gaza, et remettre en cause ses actions. Nous avons même entendu l'observateur palestinien aujourd'hui (voir A/70/PV.71) refuser d'assumer une quelconque responsabilité en la matière, parlant de la paix en qualifiant la seule démocratie au Moyen-Orient et partenaire éventuel pour la paix de « régime ». Une telle rhétorique est contre-productive et n'explique pas pourquoi l'Autorité palestinienne continue de se soustraire à ses responsabilités et d'éviter de reprendre la direction de Gaza.

Ces trois derniers mois, des citoyens israéliens ont été poignardés dans les rues, abattus alors qu'ils se rendaient au travail et écrasés délibérément alors qu'ils attendaient le bus. Malgré ces actes de terreur quotidiens, malgré les actes d'incitation de l'Autorité palestinienne, nous continuerons de fournir une assistance humanitaire au peuple palestinien et continuerons d'encourager des institutions palestiniennes fortes et une économie dynamique. Nous ne laisserons pas cette vague de terreur entraver notre engagement en faveur de l'aide humanitaire. L'aide et les efforts humanitaires seuls ne ramèneront pas, toutefois, la paix et la prospérité au sein des populations israélienne et palestinienne. Là encore, nous en appelons à l'Autorité palestinienne pour qu'elle reprenne les négociations directes, seule voie d'un règlement durable du conflit.

J'aimerais, pour terminer, rendre hommage à tous les travailleurs humanitaires des États Membres du monde entier, au personnel des Nations Unies et à tous ceux encore, innombrables, qui ont consacré leur

vie au service de populations dans le besoin. Leurs efforts inlassables, qui ont contribué à changer la vie de millions de personnes autour du monde, ne sont, trop souvent, qu'insuffisamment appréciés. Inspirons-nous toujours de la compassion, du dévouement et de la bonté dont ils savent faire preuve dans les situations même les plus difficiles.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 en date du 19 octobre 1994, j'invite maintenant l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à prendre la parole.

M. Madiwale (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Au nom de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de faire une déclaration durant cet important débat.

Comme beaucoup l'ont fait observer, nous vivons des temps caractérisés par des besoins humanitaires sans précédent. Il y a 60 millions de personnes déplacées de force dans le monde, des conflits prolongés apparemment sans fin, des catastrophes naturelles toujours plus fréquentes et plus violentes, et puis, ceux qui peinent encore à se remettre des conséquences d'urgences sanitaires passées. Parallèlement, on n'a jamais vu d'écart plus grand entre les besoins sur le terrain et les ressources disponibles pour y répondre. En conséquence, les organismes humanitaires ont du mal à faire face à une charge de travail sans cesse croissante. Il est clair que les dispositifs et que le modèle générique actuels de l'action humanitaire ne suffisent pas à répondre aux besoins et aux aspirations des personnes touchées.

L'année 2015 a été une année cruciale pour ce qui concerne les accords multilatéraux, dont beaucoup ont des incidences importantes sur l'action humanitaire. Dans le courant de l'année, un nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe a été arrêté à Sendai. Un nouveau cadre de financement du développement a été défini à Addis-Abeba, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et ses objectifs de développement durable ont été approuvés durant le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, ici New York. À l'heure où nous parlons, les négociateurs travaillent sans relâche, à Paris, pour parvenir à un accord ambitieux au titre de la Convention-cadre

des Nations Unies sur les changements climatiques. Chacun de ces accords a, d'une manière ou d'une autre, reconnu l'importance d'un rapprochement entre l'action humanitaire et l'action de développement. Ce pont jeté entre les deux, au niveau des programmes, des financements et des méthodologies, est absolument incontournable si l'on veut répondre efficacement aux besoins humanitaires sans cesse croissants. Je voudrais juste faire trois observations à cet égard.

Tout d'abord, le principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte est un maître mot du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, on ne peut appliquer ce principe sans répondre aux besoins de ceux qui sont aux prises avec une crise humanitaire. Cela signifie que les populations touchées doivent non seulement bénéficier d'une assistance essentielle à la survie, mais aussi de services de base tels que la santé et l'éducation, qui permettent une existence viable à long terme. Pour cela, il est essentiel que les acteurs humanitaires et du développement s'emploient à répondre aux besoins à court et à long terme simultanément. Il leur faudra coopérer de façon beaucoup plus étroite. Et des ressources de développement devront être mises à disposition selon des calendriers propres au développement dans des contextes fragiles.

Deuxièmement, ce message revêt une urgence particulière en ce qui concerne la crise actuelle des personnes déplacées. Depuis quelque temps, les organisations humanitaires mettent en garde sur le fait que l'ampleur de ces opérations humanitaires est insoutenable, en même temps qu'insuffisante pour assurer la protection des réfugiés et migrants et des populations d'accueil, ainsi que la réponse aux besoins élémentaires et l'aide essentielle à la survie. Afin de faire face à la crise actuelle en Méditerranée, il nous faut apporter aux réfugiés et aux migrants arrivés sur les côtes européennes à la fois une réponse humaine et la ferme assurance que la communauté internationale aidera ceux qui les accueillent. Nous trouvons encourageant, à cet égard, le débat qui se fait jour actuellement sur la façon dont il faudrait aider les pays d'accueil des réfugiés, comme la Jordanie, le Liban et la Turquie, lesquels devraient être en mesure d'accéder à des fonds de développement et des instruments financiers pour pouvoir améliorer les conditions de vie des personnes déplacées, ainsi que celles de leurs propres citoyens. Nous saluons à cet égard les initiatives prises récemment par les institutions financières internationales en vue

d'accorder des prêts à des conditions libérales et des dons à ces pays.

Troisièmement, s'il n'est pas traité comme il convient, le problème des changements climatiques menace de devenir la plus grande source de détresse humanitaire au cours du siècle prochain. Il est essentiel que les gouvernements parviennent à Paris à un accord ambitieux, qui aide les pays et les populations vulnérables à s'adapter aux changements climatiques et à faire face à ses effets, d'ores et déjà inévitables. À cet égard, il va être primordial d'investir dans la réduction des risques de catastrophe et d'en exploiter les bénéfices conjugués avec l'effort d'adaptation aux changements climatiques. En outre, il faudra que des financements suffisants et prévisibles destinés à faire face aux risques soient trouvés. En dépit du fait que nous convenons tous qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le financement de la réduction des risques reste cruellement insuffisant.

Faisons fond sur la forte présence de ces questions dans les accords de 2015 pour mobiliser l'action sur le terrain.

Alors que nous débattons aujourd'hui de ces questions cruciales, la Fédération internationale, le Comité international de la Croix-Rouge, 190 sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et 162 États parties aux Conventions de Genève se sont réunis à Genève pour la trente-deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Des débats y sont tenus sur un certain nombre de questions cruciales qui auront une incidence sur les organisations humanitaires dans les années à venir, y compris des débats autour de la violence sexuelle et sexuelle, les lois relatives aux risques de catastrophe et le renforcement du respect du droit international humanitaire, ainsi que de nouveaux engagements dans les domaines de la résilience, des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe. Cette semaine, le Secrétaire général de la Fédération internationale a lancé la coalition « Un milliard d'individus pour la résilience », initiative qui vise à amener 1 milliard de personnes à s'engager à prendre activement des mesures pour améliorer leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Nous savons qu'un objectif aussi ambitieux nécessite un travail en commun et nous invitons tous ceux qui partagent notre vision à nous rejoindre dans ce travail.

La Fédération internationale et ses 190 sociétés nationales œuvrent depuis près de 150 ans à aider les personnes vulnérables. Nous entendons continuer à mobiliser toute la force dont l'humanité est capable

pour fournir une assistance vitale aux personnes vulnérables, et nous entendons continuer à travailler avec les gouvernements dans le cadre de notre fonction subsidiaire pour mener jusqu'au bout notre fourniture de services.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 45/6 du 16 octobre 1990, je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Spoerri (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de donner la possibilité au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de prendre la parole sur quelques-uns des défis qui se posent à l'action humanitaire dans les conflits armés.

Premièrement, lors de la conférence de presse exceptionnelle qu'ils ont donnée ensemble le 30 octobre, le Secrétaire général, Ban Ki-moon, et le Président du CICR, Peter Maurer, ont souligné combien il importait de reconnaître qu'une grande partie des souffrances qu'endurent aujourd'hui les populations résultent du non-respect flagrant du droit international humanitaire par les parties étatiques et non étatiques aux conflits armés. Et pourtant, c'est bien à ces parties, et non aux organisations humanitaires, qu'il incombe au premier chef de protéger les civils qui se trouvent sous leur contrôle et de veiller à répondre à leurs besoins essentiels. Il faut de toute urgence que les autres États insistent individuellement et collectivement auprès des parties aux conflits sur la nécessité pour elles de respecter leurs obligations juridiques, notamment celles qui régissent l'accès des organisations humanitaires impartiales.

Deuxièmement, il faut également que des efforts supplémentaires soient faits pour renforcer l'efficacité de l'action humanitaire. En effet, force est de constater qu'en dépit des initiatives importantes qu'a prises la communauté humanitaire ces dernières années, en particulier dans le domaine de la coordination, le manque d'accès et de sécurité reste un obstacle majeur à la fourniture efficace d'une assistance et d'une protection humanitaires. Cette situation étant principalement due des problèmes récurrents d'acceptation parmi les parties aux conflits, les gouvernements devraient tout mettre en œuvre pour parvenir à un nouveau consensus sur l'action humanitaire apolitique, notamment en s'abstenant de soutenir ou limiter les activités des organisations humanitaires à des fins autres qu'humanitaires. Les gouvernements contribueraient

ainsi à créer un environnement dans lequel l'action humanitaire pourrait donner tout son potentiel. Pour ce qui est des organisations humanitaires, elles sont tenues de se conformer aux principes humanitaires et ce, aussi bien dans le débat public que dans les activités qu'elles mettent en œuvre. Ces organisations ne devraient pas prétendre appliquer des principes humanitaires qu'elles n'ont pas la volonté ou la capacité de suivre en pratique, au risque, à défaut, d'attiser la méfiance envers la communauté humanitaire tout entière.

Troisièmement, la question de savoir comment mieux intégrer et promouvoir les initiatives locales dans l'action humanitaire globale mériterait d'être examinée et cernée de plus près. À cet égard, le CICR a adopté une approche qui consiste à renforcer les capacités des sociétés nationales du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à soutenir les services médicaux locaux et à former les forces armées au droit international humanitaire. Le fait est cependant que dans les situations très polarisées telles que les conflits armés, les acteurs humanitaires locaux peuvent être considérés avec méfiance pour tout un ensemble de raisons, notamment une affiliation ethnique, religieuse ou politique présumée ou perçue. Il arrive alors qu'ils ne puissent pas venir en aide aux victimes par-delà les lignes de front, ni prendre une part active à la mise en œuvre d'activités de protection avec toutes les parties aux conflits. L'expérience montre que dans ce genre de situation, les organisations humanitaires internationales sont parfois soumises à des restrictions moins nombreuses et peuvent être plus efficaces. Fort de ce constat, le CICR estime que dans l'intérêt des victimes, il convient de mettre pleinement à profit les forces respectives des organisations locales et internationales plutôt que de cultiver une quelconque préférence pour les unes ou les autres. La meilleure attitude à adopter est de tenir compte des circonstances et de respecter une logique de complémentarité et de partenariat responsable.

Quatrièmement, l'action humanitaire doit être planifiée et financée en corrélation plus étroite avec la planification et le financement de l'action en faveur du développement. Un grand nombre de conflits durant des années, voire des décennies, le CICR et d'autres organisations humanitaires mènent toujours plus fréquemment des activités liées au développement en apportant un appui aux services de base et aux infrastructures essentielles dans des secteurs tels que les soins de santé, l'eau et l'assainissement, l'approvisionnement électrique, les services vétérinaires

et l'agriculture. Les moyens consacrés au développement étant insuffisants, les personnes qui dépendent de ces organisations pour survivre se comptent en millions. Si les activités mises en œuvre correspondent à des engagements à long terme de la communauté humanitaire, en particulier lorsqu'elles sont réalisées en milieu urbain, elles ne dépendent pas moins d'un paramètre défini pour le court terme, à savoir le budget annuel alloué à l'action humanitaire. Il convient donc d'adapter les modèles de financement existants pour que les organisations humanitaires puissent établir un plan et un budget pluriannuels pour ce genre d'activité.

Les organisations humanitaires et les organisations de développement doivent en outre apprendre à travailler ensemble d'une façon qui permette de mieux répondre aux besoins de leurs bénéficiaires. Ainsi, le CICR s'emploie activement à renforcer sa collaboration avec les organisations de développement et à travailler de manière plus systématique avec elles. Il est vrai que son engagement d'œuvrer en toute indépendance et neutralité, condition *sine qua non* pour qu'il puisse avoir accès aux victimes de part et d'autre, peut limiter les régions et les contextes dans lesquels une collaboration de ce genre peut être mise en place. Cela étant, les modalités pour lesquelles une telle collaboration est aussi bien possible que souhaitable restent nombreuses.

De l'avis du CICR, il faudra parvenir à relever ces différents défis pour que de réels progrès puissent être accomplis. À cet égard, il est essentiel de reconnaître que le système humanitaire international repose sur trois piliers distincts, à savoir les organismes des Nations Unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations non gouvernementales, et que chacun de ces piliers a ses propres forces et faiblesses. Il conviendrait non pas d'apparenter ces piliers les uns aux autres, en les encourageant à travailler de la même manière et dans les mêmes domaines, mais de mettre à profit leurs forces respectives. Le CICR espère que le résultat des délibérations en cours à l'Assemblée générale et le Sommet mondial sur l'action humanitaire à venir permettront d'apporter des améliorations concrètes dans le quotidien des millions de personnes qui sont victimes de conflits armés chaque année, et il est tout disposé à partager son point de vue et son expérience à cet égard.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 73 de l'ordre du jour et ses alinéas a) à c), et le point 74 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant procéder à l'examen des projets de résolution A/70/L.25, A/70/L.27, A/70/L.29, A/70/L.30 et A/70/L.18.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.25, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je signale que, depuis le dépôt du projet de résolution A/70/L.25, les pays suivants s'en sont portés coauteurs en sus des délégations énumérées dans le document : ex-République yougoslave de Macédoine, Mongolie, République de Moldova et Saint-Marin.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.25?

Le projet de résolution A/70/L.25 est adopté (résolution 70/104).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.27, intitulé « Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je signale que, depuis le dépôt du projet de résolution A/70/L.27, les pays suivants s'en sont portés coauteurs en sus des délégations énumérées dans le document : Andorre, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Honduras, Inde, Indonésie, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Thaïlande et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.27?

Le projet de résolution A/70/L.27 est adopté (résolution 70/105).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.29, intitulé « Renforcement de la

coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je signale que, depuis le dépôt du projet de résolution A/70/L.29, les pays suivants s'en sont portés coauteurs en sus des délégations énumérées dans le document : ex-République yougoslave de Macédoine, Mozambique, Panama, République de Moldova et Turkménistan.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.29?

Le projet de résolution A/70/L.29 est adopté (résolution 70/106).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.30, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je signale que, depuis le dépôt du projet de résolution A/70/L.30, les pays suivants s'en sont portés coauteurs en sus des délégations énumérées dans le document : Allemagne, Australie, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Thaïlande et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.30?

Le projet de résolution A/70/L.30 est adopté (résolution 70/107).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.18, intitulé « Assistance au peuple palestinien ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je signale que, depuis le dépôt du projet de résolution A/70/L.18, les pays suivants s'en sont portés coauteurs en sus des délégations énumérées dans le document : Andorre, Australie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Japon, Liechtenstein, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, République de Corée, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Ukraine et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.18?

Le projet de résolution A/70/L.18 est adopté (résolution 70/108).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Une délégation a demandé à exercer son droit de réponse. Puis-je rappeler aux délégations que les déclarations faites au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première déclaration et à cinq minutes pour la seconde, et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

M. Canay (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous réfutons catégoriquement les allégations faites par le représentant du régime syrien, qui a perdu toute légitimité. Ce que nous faisons pour nos frères du peuple syrien, en étroite coopération avec les organisations internationales, dont l'ONU, nous le faisons au vu et au su de la communauté internationale. Je tiens à souligner que la Turquie entend rester solidaire du peuple syrien.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 73 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) à c), et du point 74 de l'ordre du jour.

Point 16 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

Projet de résolution (A/70/L.21)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 16 de l'ordre du jour à sa 66^e séance plénière, le 3 décembre, où elle a adopté les résolutions 70/19 et 70/20.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.21.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Au nom de ses auteurs, j'ai l'honneur de présenter, au titre du point 16 de l'ordre du jour, le projet de résolution A/70/L.21, intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent ». Je voudrais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude aux auteurs du projet de résolution et à toutes les autres délégations pour leur participation constructive et l'appui apporté durant le processus de consultations ouvert et transparent que ma délégation a conduit. Leurs propositions, leurs suggestions et leurs interventions ont permis de renforcer encore ce projet de résolution et de tenir compte des vues des différents États Membres. Le consensus dont il fait l'objet, ainsi que le fait qu'il a été parrainé par des pays de toutes les régions soulignent également que la nécessité d'agir face aux problématiques mondiales brûlantes de la violence et de l'extrémisme violent est universellement reconnue.

Ce projet de résolution constitue la suite, en même temps que la version actualisée, de la résolution 68/127, que ma délégation a été fière de déposer auprès de l'Assemblée en 2013, et qui a été adoptée par consensus. L'idée qui sous-tend cette résolution a été présentée par S. E. le Président de la République islamique d'Iran, M. Hassan Rouhani, dans son allocution à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale (voir A/68/PV.6). Cette idée procède du thème dominant de son programme de campagne présidentielle, qui appelait à faire primer l'interaction, la tolérance, la modération et la prudence sur la violence et l'extrémisme.

L'extrémisme violent et ses effets secondaires, y compris la violence sectaire, sont en hausse depuis que la première résolution sur le sujet a été adoptée en 2013. Dans le sillage des atrocités commises par les groupes extrémistes présents en Syrie et en Iraq ces deux dernières années, et des cruels attentats récents commis à Paris, Beyrouth, en Égypte, à Ankara et, dernièrement encore, aux États-Unis et ailleurs, il est plus significatif et important que jamais que l'Assemblée se prononce une fois de plus sur ces problématiques. Dans notre monde globalisé, où les menaces ne connaissent plus de frontières, on ne peut mettre ces phénomènes en échec que par des efforts conjoints de l'ensemble de la communauté internationale. Le dialogue, la modération, la tolérance et les droits de l'homme sont les antidotes les plus efficaces contre l'extrémisme violent, qui cherche à subvertir les religions et à pervertir l'esprit de l'homme dans le sens de la mort et de la destruction.

Il importe par conséquent que la communauté internationale et les différents États Membres qui la composent adoptent des mesures efficaces en ce sens et les mettent en œuvre en vue de remédier aux conditions propres à engendrer et propager l'extrémisme violent. À cet égard, il est important d'éviter d'associer l'extrémisme violent avec une quelconque nationalité ou religion. De fait, ceux qui rejettent la faute sur les religions et professent des discours de haine contre les adeptes de religions divines, attisant ainsi les flammes de l'exclusion et de la discrimination, jouent exactement le jeu des terroristes, qu'ils aident ainsi à recruter davantage de membres et à propager d'ignobles idéologies extrémistes. En réaffirmant ce fait, l'Assemblée générale, en sa qualité d'unique organe universel, fournit une base solide à la promotion et à l'institutionnalisation de la lutte contre l'extrémisme violent et la violence sectaire, à la racine.

Le projet de résolution se veut un appel à rompre avec la reproduction sans fin du passé, à faire primer la notion de citoyenneté sur les allégeances sectaires, à mettre la prospérité de la prochaine génération au-dessus des règlements de comptes, et à se tourner avec espoir vers l'avenir en s'armant de modération comme maître-mot. En adoptant le projet de résolution, tous les États Membres conviendraient aussi de ce que, face à la menace de la violence et de l'extrémisme violent, nous devons tous coopérer et que les jeux à somme nulle n'ont leur place sur aucun terrain.

En dehors de certaines mises à jour élémentaires d'ordre technique par rapport à la première résolution adoptée sur un monde contre la violence et l'extrémisme violent, le présent projet de résolution incorpore également un certain nombre d'éléments supplémentaires. Il prend note des initiatives adoptées aux niveaux local et multilatéral à cet égard, les réaffirme, et réaffirme également l'accent mis dans l'examen le plus récent de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies sur la nécessité de faire front contre toutes les formes et manifestations de l'extrémisme violent. L'Assemblée y rappelle avec satisfaction son débat thématique de haut niveau sur le thème de la lutte contre l'extrémisme violent, tenu les 21 et 22 avril 2015.

L'Assemblée y prend note également des initiatives locales, nationales, régionales et multilatérales visant à traiter les griefs qui poussent à l'extrémisme violent, ainsi que des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui a notamment organisé

la conférence tenue en juin 2015 sur le thème « Les jeunes et l'Internet : combattre la radicalisation et l'extrémisme », en constatant, par ailleurs, l'existence d'une prise de conscience accrue à l'égard du fait qu'il convient d'adopter une stratégie globale pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et pour mettre fin aux conditions qui favorisent sa propagation.

Dans le dispositif, l'Assemblée encourage les États Membres à approfondir leur connaissance des moteurs de l'extrémisme violent, en particulier en ce qui concerne les femmes et les jeunes, afin de trouver des solutions ciblées et globales face à cette menace. Elle note que le Secrétaire général a l'intention de proposer un plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, et le prie de lui rendre compte à sa soixante-douzième session de l'application de la présente résolution.

Enfin, je voudrais exprimer mon espoir sincère que ce projet de résolution puisse obtenir le plus large appui possible et être adopté par consensus. Cela permettra d'accélérer la coordination et la coopération entre États en vue de résoudre les problèmes de plus en plus graves résultant de l'extrémisme violent.

Avant de terminer, je voudrais apporter une correction orale au paragraphe 15, qui devrait se lire comme suit « prend note de » au lieu de « note », comme cela est écrit dans le texte qui a été déposé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.21, intitulé « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », tel qu'oralement corrigé.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que depuis le dépôt du projet de résolution A/70/L.21, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Arménie, Azerbaïdjan, État Plurinational de Bolivie, Chili, Cuba, Iraq, Libye, Nigéria, Philippines, Portugal, Suisse et Tunisie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.21, tel qu'oralement corrigé?

Le projet de résolution A/70/L.21, tel qu'oralement corrigé, est adopté (résolution 70/109).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Israël appuie sans réserve la noble vision consistant à appeler le monde à s'unir contre la violence et l'extrémisme violent. La teneur de la résolution 70/109 est tout à fait louable et méritoire.

Le problème du vote d'aujourd'hui n'est pas le message, mais le messenger. Pour la deuxième fois, l'un des régimes les plus violents et les plus extrémistes au monde se fait le promoteur d'une résolution contre la violence et l'extrémisme. Que l'Iran appelle à mettre fin à la violence, c'est un peu comme si un ventriloque demandait à sa marionnette de se taire. Dans la réalité, le comportement de l'Iran est en contradiction totale avec les termes de la résolution. Il y a un mot pour cela, c'est « hypocrisie ». Quand l'ONU fournit à l'Iran une tribune pour ce simulacre de légitimité internationale, il y a un mot pour cela également, c'est « complicité ». L'audace dont fait preuve l'Iran, un régime qui pend les homosexuels, lapide les femmes, emprisonne les journalistes et exécute les opposants politiques, en promouvant ainsi une résolution qui réaffirme les droits de l'homme et les libertés fondamentales est tout simplement stupéfiante.

Dans cette résolution, l'Assemblée se dit consciente qu'il « incombe au premier chef à chaque État d'assurer une vie paisible et sans violence à sa population ». La résolution va plus loin et souligne l'importance vitale d'inculquer « le respect de la vie ». Je répète, inculquer « le respect de la vie ». Or, rien que pour les premiers mois de l'année 2015, l'Iran a exécuté plus de 700 de ses citoyens, dont au moins deux enfants. Un chiffre qui représente en moyenne plus de trois exécutions par jour et est en forte augmentation par rapport à l'année précédente. Voilà qui en dit long sur le respect de la vie.

Les tribunaux qui ordonnent ces exécutions n'ont absolument aucune indépendance ni impartialité, et la peine de mort peut être prononcée pour des crimes allant du blasphème à l'adultère. Le quatrième alinéa du préambule de la résolution réaffirme qu'il faut développer :

« le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de couleur, de sexe,...[ou] d'opinion politique »,

et le paragraphe 2 condamne expressément toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Fort bien, mais en Iran, les femmes sont forcées de se couvrir en public et si elles ne le font pas, elles peuvent être arrêtées par les soi-disant « gardiens de la moralité » qui patrouillent les rues armés de matraques. L'actrice iranienne Sadaf Taherian a été contrainte de fuir le pays après avoir publié sur Instagram et Facebook des photos où elle posait sans foulard et pour avoir exprimé des opinions jugées « inacceptables » par le régime. Le Forum économique mondial a classé l'Iran 141^e sur 145 pays pour ce qui est de la condition de la femme et des inégalités entre hommes et femmes. Voilà qui en dit long sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La résolution évoque aussi longuement le « droit à la liberté d'expression, notamment à l'aide des médias et des nouvelles technologies, y compris Internet ». Oui, les membres m'ont bien entendu. La résolution promue par l'Iran insiste sur le droit d'utiliser les médias et les nouvelles technologies comme moyen de libre expression. Il faudrait peut-être que quelqu'un « tweete » cette partie de la résolution à Solmaz Ikdar, une journaliste iranienne condamnée à trois ans de prison pour avoir insulté le Guide suprême. L'Iran est deuxième sur la liste de l'organisation Freedom House qui recense les pays qui recourent le plus à la censure dans le monde. Des journalistes, des blogueurs et des militants des réseaux sociaux iraniens sont arrêtés et condamnés à de lourdes peines de prison pour leurs activités en ligne et les sites Web continuent d'être bloqués, y compris les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter et YouTube. Voilà qui en dit long sur le droit à la liberté d'expression que garantit la résolution.

L'impudence dont fait montre l'Iran en défendant cette résolution ne peut masquer son passif honteux en matière de violations des droits de l'homme, de diffusion de la terreur et de déstabilisation du Moyen-Orient. L'Iran est aux antipodes des principes qu'il prétend réaffirmer dans la résolution, comme celui de « développer entre les nations des relations amicales... et consolider la paix du monde ». Qu'il soit l'auteur de la résolution ne change rien à la réalité. L'Iran est le champion du monde pour ce qui est de parrainer le terrorisme. Des groupes terroristes tels que le Hamas et le Hezbollah et d'autres complices régionaux opèrent

grâce à des fonds iraniens et sur instruction de l'Iran. On peut raisonnablement parier que là où sévit le terrorisme, où que ce soit au Moyen-Orient, l'Iran est impliqué.

Dans une région du monde déjà mise à mal par le risque d'une explosion de l'extrémisme violent, l'Iran continue d'attiser les conflits et d'exacerber les divisions confessionnelles. Les menées subversives et déstabilisatrices de l'Iran sont visibles partout dans la région, et son objectif est d'aggraver encore plus les choses. Pas plus tard que le mois dernier, Hossein Salami, le commandant adjoint du Corps des gardiens de la révolution islamique a déclaré :

« C'est nous qui dictons la nouvelle littérature et le nouveau discours de la lutte des musulmans contre l'Occident. C'est pourquoi, nous devons être prêts à gérer de multiples guerres directes ou indirectes. »

L'Iran qui promet la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui est le même que celui qui a, d'après des informations, testé un missile balistique à moyenne portée la semaine dernière, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Et n'oublions jamais qu'au moment même où nous parlons, les richesses et les ressources iraniennes, ainsi que les gardiens de la révolution soutiennent activement le régime d'Al-Assad.

L'Iran se sert de manière cynique du prestige de l'Organisation des Nations Unies pour se faire passer pour un État en quête de paix et de modération. L'hypocrisie flagrante dont fait montre l'Iran, qui appuie cette résolution d'un côté et sème la terreur et l'instabilité de l'autre, a pour but de détourner l'attention des agressions qu'il mène contre plusieurs États de la région et de l'oppression à laquelle il soumet son peuple.

Israël s'est joint au consensus en témoignage de son attachement aux idéaux énoncés dans la résolution et aux droits du peuple iranien. Toutefois la communauté internationale ne doit pas permettre à l'Iran de se servir de l'ONU pour laver ses crimes, et ce faisant, salir l'intégrité de cette institution. Nous ne devons pas laisser l'Iran se dérober à sa responsabilité de répondre de ses actes.

M. Norman (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada s'est rallié au consensus sur la résolution 70/109, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent ». Le Canada est un fervent défenseur des droits de l'homme et condamne le fait de s'en prendre délibérément aux civils, ce qui est une violation du droit international humanitaire. Toutes les personnes

ont le droit de vivre à l'abri de la violence et de la discrimination. Pour instaurer un monde sans violence, il faut que les droits de chacun soient respectés. Conscient du rôle qui incombe à chaque État pour garantir des sociétés pacifiques, nous appelons tous les États, et notamment l'auteur de la résolution, à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme, y compris vis-à-vis des femmes, des minorités ethniques et de toutes les communautés religieuses.

M^{me} Connelly (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont rejoint le consensus aujourd'hui sur la résolution 70/109, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », parce que nous continuons d'appuyer les initiatives menées ici à l'ONU pour promouvoir les efforts de la communauté internationale pour lutter contre l'extrémisme violent. Les États-Unis estiment que prévenir et combattre l'extrémisme violent est un élément fondamental de notre stratégie globale pour lutter contre le terrorisme. Contrer l'extrémisme violent revêt une importance critique pour notre action antiterroriste et, comme l'a dit le Président Obama :

« nos efforts militaires et en matière de renseignement ne suffiront pas à eux seuls pour vaincre; ils doivent s'accompagner de progrès sur les plans politique et économique pour remédier aux conditions sur le terrain dont l'État islamique d'Iraq et du Levant a profité pour s'implanter. »

Qu'ils s'agissent d'acteurs non étatiques ou de gouvernements, ceux qui tuent des innocents, privent de larges composantes de la population de leurs droits ou attisent les conflits confessionnels agissent de façon contraire aux valeurs de tolérance, de réconciliation, de compréhension mutuelle, de non-violence et d'ouverture de la société prônées dans la résolution. Les États-Unis prennent des mesures importantes pour s'opposer aux tendances sociales, politiques et économiques sous-jacentes qu'exploitent les terroristes, et nous mettons en œuvre des stratégies qui s'appliquent à toute la société et respectent les droits de l'homme et l'état de droit.

Que ce soit chez nous ou à l'étranger, nos efforts pour déjouer l'extrémisme violent englobent les aspects préventifs de la lutte antiterroriste, ainsi que des actions pour neutraliser l'attrait des mouvements et idéologies extrémistes qui prônent la violence. Mais nous demeurons inquiets de voir que certains gouvernements se servent de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour restreindre l'exercice de la liberté d'expression et de la liberté de réunion

pacifique, ainsi que d'autres droits civils et politiques. Ces mesures sont susceptibles d'être contraires à leurs engagements en matière de droits de l'homme ainsi qu'à leurs obligations juridiques internationales. En outre, elles sont contreproductives car elles sapent la confiance des citoyens dans le gouvernement et risquent même d'aboutir à un renforcement de l'appui en faveur des extrémistes violents. En définitive, les citoyens qui peuvent exprimer leurs opinions et obtenir des changements politiques par des moyens démocratiques sont moins susceptibles de recourir à la violence.

Enfin, nous espérons travailler avec les États Membres afin que nous contribuions tous à soutenir le mouvement croissant visant à faire échec à l'extrémisme violent. Nous attendons avec intérêt le plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, qui nous l'espérons fera avancer ce mouvement en faveur de la lutte contre l'extrémisme violent et appuiera les innombrables initiatives locales et régionales actuellement menées pour prémunir nos jeunes et nos communautés contre les extrémistes violents.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Plusieurs délégations ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Dibaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous sais gré, Monsieur, ainsi qu'au Secrétariat et à toutes les délégations du très large appui à la résolution 70/109, qui vient d'être adoptée.

Je voudrais dire quelques mots à propos de la déclaration qui a été faite par le représentant du régime israélien. Comme d'habitude, il a porté contre mon pays des accusations et des allégations qui sont dénuées de tout fondement et ne sont qu'un tissu de mensonges. La colère et la fureur de ce régime contre la résolution, qui vise à lutter contre l'extrémisme et la violence, est somme toute assez compréhensible et transpire dans le discours haineux qu'il a lu aujourd'hui. On peut comprendre qu'un régime qui a créé un système d'apartheid dans les territoires qu'il contrôle ne puisse tolérer les efforts pour promouvoir la modération, la tolérance et le respect des droits des peuples et des êtres

humains. En ce sens, la délégation israélienne considère que la résolution est dirigée contre elle.

L'orateur représente un régime qui occupe les terres d'autres nations depuis de nombreuses décennies et qui soumet les populations de ces terres occupées à des politiques et pratiques très dures et à un siège, agissements que la communauté internationale a condamnés à de multiples reprises. Ce régime applique une politique qui est parmi les plus extrémistes qu'il ait été donné de voir dans l'histoire moderne de la part d'une entité dirigeante. Il bafoue et viole sans vergogne toutes les normes et tous les principes du droit international et du monde civilisé. Nous sommes opposés, et on peut affirmer sans risque de se tromper que toute l'humanité est opposée, à la politique qui consiste à mettre des populations sous occupation et sous siège et à les priver de leurs droits et des biens les plus fondamentaux, à l'image de ce qu'imposent les Israéliens aux habitants des territoires occupés, notamment de Gaza.

À cet égard, il ne fait aucun doute que l'occupation, les souffrances et l'humiliation qu'endurent les Palestiniens depuis si longtemps, et les si nombreuses atrocités que les Israéliens ont commises contre eux, la dernière en date à Gaza, constituent une source majeure de colère et d'amertume que les extrémistes tentent d'exploiter pour satisfaire leurs desseins maléfiques. Oui, nous sommes contre l'occupation parce que nous la considérons, entre autres, comme l'une des principales causes de l'extrémisme violent. La République islamique d'Iran fait tout ce qui est en son pouvoir pour lutter et soutenir la lutte contre l'extrémisme violent, et encourager la modération dans toute sa région environnante.

M. Awad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais répondre aux remarques faites par le représentant du régime israélien en ce qui concerne la coopération entre l'Iran et la Syrie.

Quelle surprise d'entendre le représentant d'Israël, dans la première déclaration qu'il a faite aujourd'hui, parler d'humanité et de l'obligation ressentie par son pays de venir en aide aux populations du Népal et d'Haïti, ou de le voir verser quelques larmes de compassion pour nos frères somaliens et sud-soudanais. Nous avons même pu voir ce représentant attristé voire chagriné par la pénurie d'eau potable et le manque d'écoles en Syrie. Or, nous savons tous les pratiques qu'Israël emploie contre nos frères palestiniens et syriens, dans le Golan syrien occupé.

L'occupation israélienne est la principale cause des souffrances humaines dans la région et de l'extrémisme et du terrorisme dans le monde. Toutes les délégations ont évoqué la nécessité de contribuer à atténuer les souffrances du peuple palestinien causées par les pratiques du régime israélien. Le représentant d'Israël devrait respecter la légitimité des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale exhortant son pays à mettre fin à l'occupation des territoires arabes occupés, y compris le Golan.

Comme nous l'avons dit dans notre précédente intervention, la coopération entre Israël et des groupes terroristes en Syrie est une vérité absolue, un fait avéré par les commissions d'enquête mises en place par les Nations Unies. Nous nous sommes contentés de transmettre les informations qui figurent dans les rapports de l'ONU et indiquent que le régime israélien a coopéré avec des groupes terroristes. Le résultat est que nous voyons aujourd'hui le régime israélien s'opposer à la proposition que nous avons faite avec nos alliés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 16 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.